SAINT HILAIRE LA CROIX

Bulletin municipal - Juillet 2024

Sommaire

Édito 02
Jean-Claude Habrial 03
Vie communale 04-07
Conseil municipal 08-11
Budget communal 12
Culture & Loisirs 13-15
Talents 16

Photo de couverture :
Statue de Sainte-Madeleine en bois polychrome - Église Sainte-Madeleine de Saint-Hilaire-la-Croix.

Édito

A la fin des années 80, envers et contre toutes les oppositions – - parfois violentes - qui se dressaient face à lui, Jean-Claude Habrial a mené à son terme la procédure d'aménagement foncier qui permet aux agriculteurs de la commune de continuer d'exister et de travailler aujourd'hui dans de bonnes conditions.

A la fin des années 90, envers et contre toutes les oppositions qui se dressaient face à lui, il a réalisé les travaux de restauration du Prieuré qui est aujourd'hui un élément majeur de l'attractivité de la commune et un endroit très apprécié des Larouésien-ne-s.
Pourquoi a-t-il consacré tant de temps et d'énergie à ces dossiers ?
Parce qu'il avait l'intérêt général chevillé au corps !
C'est l'intérêt général qui l'a guidé toute sa vie, et même au-delà, puisqu'en léguant à la commune l'ensemble de ses biens, il lui permet de poursuivre les travaux de restauration du site prieural. Nous honorerons sa mémoire et son action municipale le 27 juillet prochain.

C'est aussi l'intérêt général qui, malgré certains discours nauséabonds qui se répandent sur les réseaux sociaux, motive aujourd'hui comme hier, l'action publique communale, quitte à heurter certains intérêts privés. Il est, en effet, de la responsabilité des élus d'appliquer au mieux les directives nationales et de tenir compte des enjeux supérieurs au premier rang desquels le réchauffement climatique.
C'est pour cela que le conseil municipal a créé, après concertation publique, des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables et s'est associé aux études d'impact du projet d'éolien citoyen porté par la SCIC ECCO *(Société Coopérative d'Intérêt Collectif - Énergie Citoyenne en COmbrailles)*. Comme convenu, une consultation locale sera prochainement organisée sur ce dernier point.

Enfin, tout-e-s celles et ceux qui s'investissent bénévolement dans les associations locales font aussi œuvre d'intérêt général en permettant aux un-e-s et aux autres de se rencontrer et d'échanger pour partager des émotions culturelles ou sportives, ou simplement un moment de convivialité, et ainsi de participer au maintien de notre vie sociale.
Saint-Hilaire-la-Croix bénéficie toujours d'une belle dynamique dans ce domaine, avec de nouvelles associations venant renforcer l'offre déjà bien fournie des associations historiques. Je remercie chaleureusement tout-e-s celles et ceux qui s'y investissent et je salue particulièrement le travail accompli par Josette Simonet qui, après avoir succédé à Jean-Claude Habrial à la présidence de l'association « Les Amis du Prieuré » en 2012 a décidé cette année de céder sa place.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Le maire, Sylvain LELIEVRE

Directeur de publication : *Sylvain Lelièvre.*
Rédaction et conception graphique : *Le conseil municipal et les services de la commune de Saint-Hilaire-la-Croix.*
Crédit photo : *Commune de Saint-Hilaire-la-Croix, Jérôme Justine, Franck Combe, Sylvain Lelièvre, Christine Roche, Alain Desnier, Gérard Veneault, Société de chasse de Saint-Hilaire-la-Croix, # Théâtre, Philippe Raboisson, Yvan Gay, Nelly Rossignol, Les Comb'Traileurs, Les Amis du Prieuré.*

Mairie de Saint-Hilaire-la-Croix
1, place du Prieuré
63440 Saint-Hilaire-la-Croix
Tél. : 04 73 97 43 86
www.sainthilairelacroix.fr

Bulletin Municipal tiré à 250 exemplaires - Dépôt légal Juillet 2024

Jean-Claude Habrial [1939-2023], maire de 1995 à 2008

ADIEU MONSIEUR LE MAIRE

Jean-Claude Habrial est né le 29 septembre 1939 de François, sabotier dont l'atelier existe toujours « rue de Laroué », et Madeleine Perrier, couturière. Il a grandi dans le bourg de Saint-Hilaire-la-Croix, dans la petite maison mitoyenne à la ferme Favodon.

En 1977, le maire Albert Desnier l'a sollicité pour qu'il intègre la liste qu'il constituait pour les municipales. Brillamment élu, il s'est tout de suite investi dans la gestion financière de la commune avec une rigueur sans faille. Il a ensuite été premier adjoint, puis maire de 1995 à 2008.

La première grande mission qu'il mena en tant qu'adjoint fut l'aménagement foncier de la commune *(ou remembrement)* de 1987 à 1989 qui a notamment permis de créer des réserves foncières pour l'aménager l'étang des Grands Prés et la lagune.

La deuxième de ses grandes réalisations fut bien sûr la restauration du Prieuré et de ses abords qui a duré plus de 10 ans. Il faut se souvenir de son état de détérioration d'alors.

Parallèlement, il a fondé l'association des Amis du Prieuré en 1989, qu'il a présidée jusqu'en 2012. Celle-ci a accompagné par son concours financier la restauration de nombreux éléments patrimoniaux (vitraux, portail, statues, etc) et a organisé de nombreux spectacles et expositions qui ont fait connaître le Prieuré, sa cour et ses magnifiques greniers.

Le troisième investissement de taille, dans la suite logique du précédent, a été la consolidation de l'église et la reprise de l'ensemble de la couverture, achevées sous le mandat de son successeur Bernard Favodon.

Grâce à ce bel ensemble constitué de l'église et du Prieuré dont les habitants sont très fiers, Saint-Hilaire-la-Croix est aujourd'hui un site patrimonial très prisé.

Jean-Claude a laissé son empreinte bien au-delà de la commune puisqu'il a contribué à créer la communauté de communes des *Côtes de Combrailles* aux côtés de Michel Chamalet dont il fut le vice-président en charge de la Culture et du Patrimoine. Il s'est particulièrement investi dans le projet de restauration du Château des Capponi à Combronde. Il pensait que le petit patrimoine des communes méritait aussi d'être restauré : entraves, fours, puits, granges avaient toute son attention. Pour ce faire, des programmes bien ficelés ont permis d'obtenir des subventions conséquentes.

Jean-Claude s'en est allé le 10 août 2023.
Il avait l'habitude de dire que personne n'est irremplaçable.
Certes, mais il manquera assurément à notre commune.

Salut et Fraternité !

Une dernière révérence

En septembre dernier, répondant à une convocation de Maître Girard, notaire à Combronde, j'ai été informé des dernières volontés de Jean-Claude Habrial, décédé un mois plus tôt.

Comme pour poursuivre après sa mort l'œuvre de sa vie municipale, Jean-Claude a décidé de léguer l'ensemble de ses biens à la commune pour que cette dernière restaure l'intérieur de l'église.

Le conseil municipal a décidé d'accepter ce legs sous condition.

Un comité de suivi associant l'exécuteur testamentaire, l'association « Les Amis du Prieuré » et la Mairie, a été créé pour veiller à la bonne exécution des termes du testament. Les études préalables seront prochainement engagées afin de définir les travaux à entreprendre.

Jean-Claude était un homme humble et discret qui n'a jamais cherché les honneurs.

Nous lui rendrons néanmoins hommage, pour l'ensemble de son action, le 27 juillet prochain lors d'une cérémonie commune entre l'association « Les Amis du Prieuré » et la commune.

Sylvain Lelièvre

DE GROS TRAVAUX A VENIR SUR L'ÉGLISE ET LE PRIEURÉ

L'orage de grêle de juin 2022 a occasionné de gros dégâts sur plusieurs bâtiments privés et publics de Saint-Hilaire-la-Croix. Il aura fallu deux ans à la commune pour obtenir le rapport d'expertise, les particuliers étant prioritaires. C'est désormais chose faite. Concernant les édifices communaux, les travaux les plus urgents ont été réalisés dans les jours qui ont suivi : remplacement des tuiles cassées de la salle polyvalente, mise hors d'eau de la toiture de l'ancienne école. Les travaux de réfection des toitures sur la grange, les entraves et les fours à pain sont quant à eux programmés.
Pour l'église et le Prieuré, les travaux à entreprendre sont plus conséquents et plus complexes, s'agissant de monuments classés. Ceux-ci devront être réalisés sous le contrôle d'un architecte du patrimoine. Suite à une entrevue avec les représentants de la DRAC le 13 juin dernier, voici comment ils pourraient s'organiser :

- 2ème semestre 2024 : remplacement des tuiles cassées sur la toiture de l'église, dévégétalisation, nettoyage et vérification du bon fonctionnement des chéneaux, petites reprises de maçonnerie sur les saillies des rampants du pignon Est (entre le chœur et le transept) pour un montant de 60 000 € TTC.
- 2ème semestre 2024 : travaux de traitement de la charpente des greniers et changement des quelques éléments dégradés *(devis en attente)*.
- 1er semestre 2025 : réfection totale de la toiture du Prieuré sous le contrôle d'un architecte du patrimoine assurant la maîtrise d'œuvre pour un montant estimé à 315 000 € TTC honoraires compris.
- 1er semestre 2025 : étude « diagnostic et programmation » de l'église comprenant le diagnostic du bâti *(notamment façade et portail Nord, murs intérieurs, voûtes des bas-côtés, du transept et du chœur)*, des sculptures *(portail Nord et chapiteaux)*, des décors peints intérieurs *(devis en attente)*.
- 2ème semestre 2025 : travaux de restauration à définir, à phaser et à chiffrer dans le cadre de la mission ci-dessus.

Ce programme sera financé par l'assurance (travaux de réfection des toitures) et nos financeurs habituels : État (DRAC), Région Auvergne-Rhône-Alpes et Département du Puy-de-Dôme. Conformément aux souhaits de Jean-Claude Habrial, l'autofinancement restant à charge de la commune sera pris sur son legs.

Sylvain Lelièvre

LA TRAVERSE DU BOURG

Le conseil municipal a inscrit depuis longtemps parmi ses objectifs l'aménagement de la traverse du bourg afin de ralentir la circulation automobile sans gêner le passage des engins agricoles, sécuriser les abords du Prieuré et de la salle polyvalente, rendre plus lisible le carrefour avec la rue des Percières, conforter le stationnement, terminer la mise en valeur du patrimoine et marquer les entrées de bourg. Chacun a d'ailleurs pu constater qu'un premier test - peu concluant - avait été réalisé voici quelques mois.
Il est évident que les travaux qui seront réalisés devront permettre de conserver le caractère rural des lieux.
Les cabinets "Géo Conception" et "Brunner Paysagiste" ont été retenus pour mener à bien les études. Le diagnostic de l'existant et quelques premiers grands principes d'aménagement ont été soumis au conseil municipal. Ils seront présentés aux Larouésien-ne-s à la rentrée lors d'une réunion publique afin de recueillir les avis et propositions.

Sylvain Lelièvre

LA CROIX DE VALMORT FAIT PEAU NEUVE

À la suite d'un malencontreux accident, la croix de la place du Tilleul avait été cassée de son socle.
Il a fallu de l'art et de la patience aux ouvriers pour réussir habilement à la solidariser à nouveau à son socle de pierre historique, un don de Ray Antoine dit le "Fi" de 1895.
Un travail très bien réalisé, selon les « bricoleurs » du village qui avaient conscience de la difficulté.
Merci à Armand et Stéphane qui ont œuvré à sa restauration et ont permis que la croix retrouve sa place pour le plus grand plaisir des habitants du village.

Christine Roche

VALLÉE DE LA MORGE

Cette année, notre vallée s'affiche. Déjà au bourg, nos visiteurs et livreurs savent que leur salut est à 4 km puis seulement 3 km s'ils viennent de Saint-Pardoux… et la délivrance à la station de pompage avec tous nos hameaux distribués à gauche et à droite : Moulin-Bourret et Cébazat reliés par la passerelle, les concerts de John et le repas des voisins à Cébazat organisé le 1er octobre chez Annie et Robert où furent honorés Lucullus et Bacchus *(avec plus ou moins de modération)* !

Georges Henry

ZAEnR (Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables)

Les émissions de gaz à effet de serre *(GES)* d'origine humaine, dont principalement le CO2 issu de la combustion des énergies fossiles, ne cessent d'augmenter. Ils s'ajoutent aux GES d'origine naturelle de telle sorte que leur concentration dans l'atmosphère limite désormais fortement l'évacuation des rayonnements infrarouges vers l'espace. La planète se réchauffe.

La Stratégie Française pour l'Énergie et le Climat (SFEC)

Il est donc important de réduire nos consommations énergétiques et parallèlement, de remplacer les énergies fossiles par des énergies décarbonnées. La Stratégie Française pour l'Énergie et le Climat *(SFEC)* fixe les objectifs de réduction de consommation à -20% d'ici 2030 et à -50% d'ici 2050 *(voir scénario central ci-contre)*. Malgré cette réduction, la production actuelle d'énergies décarbonnées ne suffira pas à couvrir nos besoins. Il faudra en produire 10% de plus d'ici 2030 et 30% d'ici 2050.

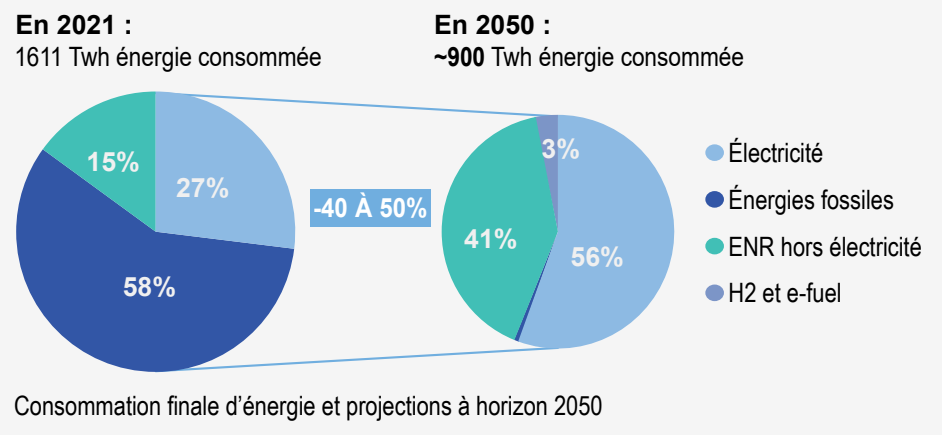

Consommation finale d'énergie et projections à horizon 2050

Chaque source d'énergie présente des avantages et des inconvénients. C'est pour cela que l'État s'appuie sur un mix énergétique pour atteindre ses objectifs, qui intègre le nucléaire et les énergies renouvelables.

Sources : www.ecologie.gouv.fr

La loi d'Accélération pour la Production d'Énergies Renouvelables *(loi APER)*

Afin d'atteindre ses objectifs d'accroissement de la production d'énergies renouvelables, la France s'est dotée d'une loi : la loi APER *(loi n° 2023-175 du 10 mars 2023)*. Celle-ci offre la possibilité aux communes, après concertation publique, de définir collectivement à l'échelle départementale des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables *(ZAEnR)* pour tout type d'énergie. Ces zones doivent notamment tenir compte du potentiel et des spécificités des territoires. Les communes qui auront défini des zones d'accélération pourront ensuite définir des zones d'exclusion dans lesquelles aucune implantation ne sera possible.

Les porteurs de projets qui s'implanteront dans les ZAEnR bénéficieront notamment d'une réduction des délais d'instruction. Hors des zones d'accélération et des zones d'exclusions, des projets pourront s'implanter, dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Ainsi, chaque commune peut faire le choix de maîtriser et d'encadrer le développement des énergies renouvelables sur son territoire ou de laisser faire en ne posant aucune limite à la mobilisation du potentiel, notamment en ce qui concerne l'éolien.

Le potentiel de notre commune est quasi-exclusivement éolien. En effet, à Saint-Hilaire-la-Croix, il n'y a pas de vastes zones dégradées qui permettraient d'implanter des parcs photovoltaïques au sol. Le conseil municipal, par délibération en date du 15 mars 2023, a donc soumis à concertation publique des habitants l'instauration des Zones d'Accélération suivantes :

- Pour le développement éolien : le site d'étude du projet d'éolien citoyen porté par la SCIC ECCO *(voir ci-après)*.
- Pour le développement du photovoltaïque *(PV)* : les délaissés situés autour des bâtiments de la société Patrie *(PV au sol)*, l'ensemble des zones construites *(PV en toiture et petit PV au sol jusqu'à 16 panneaux)*, les parkings des Établissement Ray et du restaurant La Roué *(PV en ombrière)*.
- Pour le développement des énergies renouvelables thermiques *(solaire thermique, géothermie, réseaux de chaleur)* : la totalité des zones U et AU.

Il est important de noter que rien n'oblige les propriétaires des terrains concernés à implanter des unités de production sur les terrains désignés ci-dessus. Si toutefois, la totalité des emprises proposées étaient équipées, cela permettrait de produire environ 23 GWh par an *(environ 2,6 fois la consommation de toutes les énergies de la commune)*.

Parallèlement à la création des ZAEnR, le conseil municipal a proposé d'exclure l'ensemble des autres zones réputées favorables pour l'éolien : Charponne, Les Moulières, Champ-Renaud et Les Barodis représentant un potentiel de 7 aérogénérateurs supplémentaires.

Une délibération en ce sens sera prise dès que la cartographie des ZAEnR aura été validée par l'État.

Après avoir tiré le bilan de la concertation publique qui s'est tenue du 12 avril au 13 mai 2024 *(voir ci-après)*, le conseil municipal a validé définitivement les zones d'accélération communales par délibération en date du 31 mai 2024 avec la volonté, d'une part, de jouer un rôle dans la transition énergétique et d'autre part, d'exercer une maîtrise sur le développement des infrastructures de production, notamment éoliennes.

Bilan de la concertation publique

Pendant un mois, l'ensemble des habitants a été invité *(par courrier distribué dans les boîtes aux lettres)* à se prononcer après en avoir pris connaissance, sur la proposition du conseil et ses annexes, en se rendant physiquement à la mairie ou en se connectant sur le site internet de la commune.

Parmi les personnes invitées à émettre un avis *(personnes ayant la qualité d'habitant, d'électeur ou les deux)*, 78 ont exprimé leur désapprobation totale ou partielle à la proposition du conseil municipal. Cela représente environ 23%, dont plus de la moitié n'a avancé ni argument ni proposition. Il convient de préciser que la plupart des oppositions exprimées concernaient non pas les zones d'accélération à proprement parler, ni même le principe d'exercer une maîtrise sur le développement des infrastructures, mais l'éolien en général, ou le projet d'éolien citoyen en particulier. Cela signifie néanmoins que 77% des habitants majeurs et/ou électeurs font confiance au Conseil Municipal pour prendre les meilleures décisions possibles pour la commune.
37 personnes ont néanmoins exprimé des craintes et des propositions auxquelles vous trouverez des réponses, certifiées et facilement vérifiables, ci-après.

L'impact paysager *(28% des contributeurs)*
C'est indéniable, des éoliennes de 190 m de hauteur *(bout de pale)*, ça se voit ! Pour certain-e-s, il s'agit d'une verrue dans le paysage, pour d'autres, elles sont source d'enchantement. Pour d'autres enfin, elles constituent un impact acceptable au regard des enjeux liés au réchauffement climatique. Il est néanmoins possible de masquer au moins partiellement les éoliennes en implantant des arbres *(qui peuvent être financés par le développeur éolien)*.

L'impact sur les oiseaux et les chauves-souris *(28% des contributeurs)*
Les collisions entre les éoliennes et les oiseaux sont une réalité, notamment pour l'implantation située à moins d'1 km des zones de protection. En moyenne, d'après la LPO, une éolienne tue chaque année entre 0,3 et 18,3 oiseaux, ce qui représente au niveau national entre 50 et 60 000 morts par an, soit 0,01% des causes de mortalité non naturelle chez les oiseaux. Pour les causes principales *(sur lesquelles s'accordent toutes les études sérieuses)* que sont l'agriculture intensive *(destruction des milieux, pesticides)*, les lignes électriques, les baies vitrées, les voitures, on compte les oiseaux morts par dizaines de millions chaque année. Pour réduire ces accidents, plusieurs mesures sont prises, comme le bridage des éoliennes pendant les migrations ou la mise en place d'effaroucheurs dont l'efficacité doit cependant être encore améliorée.
Source : séminaire « éolien et biodiversité » organisé par la LPO les 17 et 18 novembre 2021 à Paris.

L'impact sonore *(19% des contributeurs)*
Aujourd'hui, chaque projet éolien est soumis à une étude préalable qui veille notamment à ce que les bruits émis par les machines respectent les normes en vigueur. Une éolienne ne peut émettre plus de 35 décibels *(dB)* à 500 mètres avec une émergence tolérée par rapport à l'existant, de 5 dB le jour et 3 dB la nuit *(voir illustration ci-contre)*.

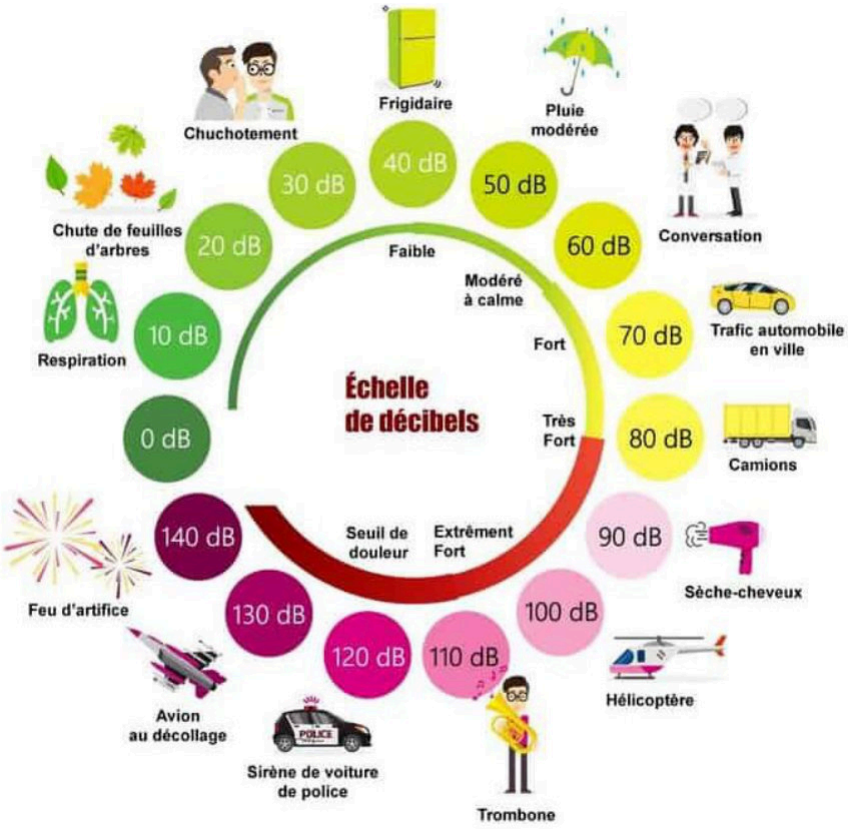

L'impact sur la valeur des biens immobiliers *(15% des contributeurs)*
Une récente étude de l'ADEME *(ADEME « éoliennes et immobilier » - Mai 2022)* montre que l'impact de la présence d'éoliennes sur la valeur des biens immobilier est d'environ -1,5%. L'analyse de l'évolution des prix de l'immobilier à Saint-Hilaire-la-Croix *(données Insee et notaires)* fait quant à elle apparaître une hausse de +1,7% au cours de la dernière année *(+4,8% en 2 ans / +20,6% en 5 ans / +33.5% en 10 ans)* malgré la présence d'une éolienne sur notre commune.

La baisse de l'attractivité touristique *(13% des contributeurs)*
Dans les 10 départements les plus équipés en éoliennes, la fréquentation touristique a crû de 7,84% au cours des 10 dernières années alors qu'elle a augmenté de 0,29% dans les 10 départements les moins équipés. Il n'est donc pas possible d'établir une corrélation entre niveau d'équipement éolien et attractivité touristique.
Sources : Hellowatt.fr - Tableau de la répartition des éoliennes par département - maj mars 2023 / Insee.fr - évolution du nombre de nuitées 2013/2023 par département.

Les faibles retombées locales *(12% des contributeurs)*
Pour ce qui est de la fiscalité, les retombées sont faciles à estimer puisqu'elles sont fonction de la puissance installée. Au 1er janvier 2024, le montant de l'Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux - IFER *(fixé chaque année par décret)* était de 8,36 € par Kilowatt installé, dont 30% pour le département et 70% pour le bloc communal *(commune et communauté de communes)* avec un minimum de 20% pour la commune. Si le capital et la gouvernance sont détenus localement, les produits de l'exploitation reviennent aussi au territoire et les études ainsi que certains travaux peuvent être réalisés par des entreprises locales. Notons enfin qu'il est possible de réserver une part de la production à de l'autoconsommation collective *(avec un prix préférentiel et garanti sur la durée de l'exploitation pour les habitants)*.

Les impacts sur la santé humaine et animale *(12% des contributeurs)*
Depuis plusieurs dizaines d'années que tournent des éoliennes en France, aucune étude n'a permis d'établir le moindre lien entre ces dernières et la santé humaine ou celle des élevages.

La réversibilité des installations *(10% des contributeurs)*
Depuis le 1er janvier 2024, la loi oblige à recycler 95% de la masse totale des éoliennes. Les socles en béton, une fois concassés, servent de fondation pour d'autres éoliennes ou d'autres constructions. L'acier et le rotor sont entièrement recyclés dans des filières performantes. Seules les pales ne sont actuellement pas recyclées mais valorisées en cimenterie *(comme les pneus, par exemple)*. Notons que 10% seulement des éoliennes en France *(les plus anciennes)* utilisent des aimants permanents nécessitant le recours aux terres rares.

Les nuisances en phase chantier *(8% des contributeurs)*
Lors des travaux d'aménagement, les engins et matériaux peuvent être amenés à emprunter les chemins ruraux, traverser des prés, détruire des haies. Ces travaux sont bien évidemment soumis à la réglementation environnementale *(pas de travaux en période de nidification, par exemple)*. Par ailleurs, tout ce qui est endommagé est remis en état *(chemins, clôtures, prés, haies, etc)*. Des programmes de plantation de haies supplémentaires peuvent, par ailleurs, être envisagés en partenariat avec le développeur.

Où en est le projet éolien citoyen ?
A l'heure où est imprimé ce bulletin, les études d'impact sont en cours de finalisation. Elles seront prochainement transmises aux services de l'État pour instruction. Parallèlement, elles seront mises à disposition des habitants pour que chacun-e puisse en prendre connaissance. L'objectif est que cela soit fait avant la fin de l'année 2024. Une consultation portant sur une ou plusieurs compétences communales en lien avec le projet sera organisée entre cette mise à disposition et l'enquête publique.
Le 15 mars dernier, le conseil municipal a délibéré pour engager la commune à hauteur de 2000,00 € dans le projet de SCIC ECCO *(Société Coopérative d'Intérêt Collectif - Énergie Citoyenne en COmbrailles)* nouvellement créée par transformation de l'association Montcel Durable. Cela signifie que la commune de Saint-Hilaire-la-Croix continue de participer à la gouvernance du projet.
Par la suite, si le projet est autorisé et si le conseil municipal décide de prendre part à l'exploitation du parc, il pourra augmenter cette participation. Dans le cas contraire, il demandera la restitution de la mise initiale.

Sylvain Lelièvre

RANDONNÉE

Passerelle de Cébazat

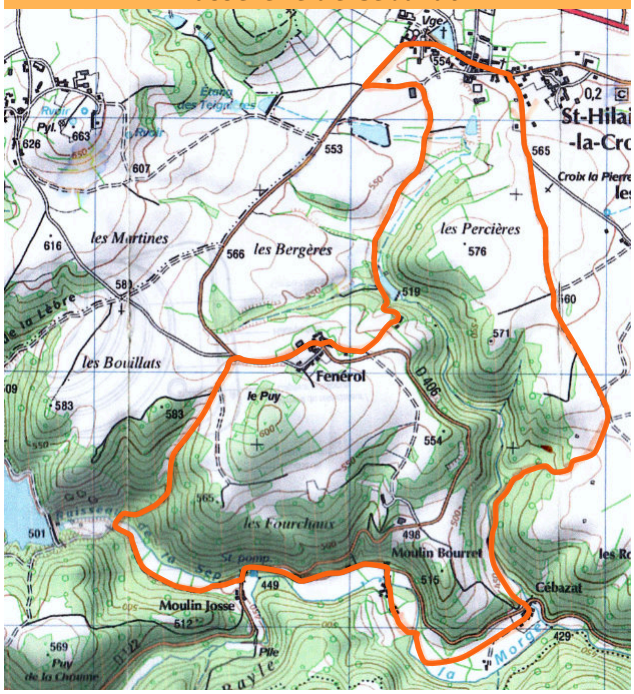

Départ de l'église, prendre direction l'Arbre de la Ronce, au deuxième carrefour vers la croix, partir sur la droite direction Les Bajaris, prendre le chemin à droite.
A un croisement de chemin, vous trouverez une croix, partir à droite jusqu'au village de Cébazat.
Traverser le village et continuer tout droit par le chemin herbeux.
Arrivé à la Morge, suivre les barbelés à votre droite. Passer la passerelle suspendue, traverser le petit taillis *(attention fils de clôture à la sortie)* ; partir vers Moulin-Bourret, traverser le village, à la route partir à gauche, direction Moulin Josse.
Après le pont, prendre à droit le petit chemin, aller jusqu'à la barrière au dessous du barrage.
Partir à droite sur le chemin, monter jusqu'à la route.
A droite suivre la route jusqu'à Fenérol, dans le village prendre à gauche un chemin puis continuer jusqu'à la rencontre d'un autre chemin, partir sur la gauche jusqu'à la route, prendre la route par la droite jusqu'à Saint-Hilaire.

Josette Leymarie

INFORMATIONS MAIRIE

POPULATION COMMUNALE

Les populations légales millésimées 2021 sont entrées en vigueur au 1er janvier 2024.
La hausse démographique de notre commune se poursuit à un rythme quasiment régulier depuis 1999. Saint-Hilaire-la-Croix compte aujourd'hui 368 habitants permanents *(pour mémoire, la population municipale était de 234 en 1999)*.

	2009	2014	2020	2021
Population municipale	308	325	364	368
Population comptée à part	4	4	10	10
Population totale	**311**	**329**	**374**	**378**

Sources : Insee, RP2021/2020/2014/2009

Tableau du conseil municipal

Tableau du Conseil Municipal depuis le 25 avril 2022 *(Titulaires et suppléants)*.

Sylvain LELIÈVRE, maire, président de l'office de Tourisme des Combrailles, délégué au SMADC, membre de la commission locale d'évaluation des transferts de charges, membre de la commission intercommunale des finances ;

Gérard VENEAULT, 1er adjoint en charge de la citoyenneté et de la communication, vice-président du SMADC, président de l'entente Sioule Andelot, délégué à la communauté de communes, délégué au SIEG, membre des commissions intercommunales « agriculture » et « gestion des milieux aquatiques », référent auprès de l'association des communes forestières ;

Alain DESNIER, 2ème adjoint en charge des travaux et de la salubrité, délégué au SIAEP « Sioule et Morge », membre de la commission intercommunale « voirie et travaux », délégué au SIEG ;

Josette LEYMARIE, 3éme adjointe en charge du fleurissement, des prestations et des affaires funéraires, déléguée au CIAS, au CLIC, au CNAS, et au SIET « Brayauds et Combrailles » ;

Séraphin THABARANT, conseiller en charge des relations avec les associations, président de la commission communale de révision des listes électorales, membre de la commission intercommunale « sport » ;

Mathieu FAVODON, délégué au SIEP « Sioule et Morge », référent « FREDON », « FDGDON », « CLE du SAGE » et « Réseau agricole des Combrailles » ;

Christine ROCHE, membre de la commission intercommunale « tourisme », déléguée à l'EPF-SMAF ;

Anne Karine CHAPUT, conseillère en charge de la vie intergénérationnelle, membre de la commission intercommunale « enfance et jeunesse », déléguée au SMADC, déléguée à la Mission locale, déléguée au SBA ;

Benoît BADUEL, conseiller en charge de l'environnement et l'urbanisme, délégué à la communauté de communes, membre des commissions intercommunales, « habitat et logement », « transition écologique », délégué au SIAEP « Sioule et Morge », délégué à l'EPF-SMAF ;

Georges HENRY, conseiller en charge de la culture, membre de la commission intercommunale « culture », « développement économique », délégué à la Mission locale, délégué à la Semerap ;

Laurence MAFFRE, membre des commissions intercommunales « restauration collective » et « communication », déléguée Défense, en charge de la communication numérique.

ÉTAT CIVIL*

Naissances :
- Isaiah, Jean TEIXEIRA le 12-03-2023 à Beaumont
- Alice, Louise GODARD le 20-03-2023 à Clermont-Ferrand
- Jimy, Jean, Henri DA SILVA le 07-07-2023 à Clermont-Ferrand

Mariages :
- Sophie MERCIER et Jordan DESBOIS le 12-08-2023

Décès :
- Léontine, Monique RAY *(88 ans)* le 15-04-2023 à St-Hilaire-la-Croix
- Jean-Claude, Michel CHAMALET *(59 ans)* 29-04-2023 à St-Hilaire-la-Croix
- Jean-Claude, Michel HABRIAL *(83 ans)* 10-08-23 à Saint-Hilaire-la-Croix
- Paulette BOILE *(96 ans)* le 01-10-2023 à Aigueperse
- Paulette FAVODON (MENDY) *(95 ans)* le 03-11-2023 à Riom
- Andrée, Alice GARDE (née DIOT-FRANCARVILLE) *(90 ans)* le 30-01-2024 à Clermont-Ferrand
- Irène BENAY *(73 ans)* le 09-03-2024 à Montaigut-en-Combrailles
- Dominique RAY (née RECIO) *(67 ans)* 15-04-24 à Clermont-Ferrand

** Au 22-05-2024*

INFORMATIONS MAIRIE

Recensement Citoyen Militaire

Bientôt 16 ans : recensez-vous en Mairie !
Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics *(Baccalauréat ou permis de conduire par exemple)*.
• Les jeunes français-ses de naissance doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.
• Les jeunes devenu-e-s français-e entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française.
Pour cela, vous devez vous munir des documents suivants :
Pièce d'identité *(CNI, passeport ou autre justificatif de nationalité française)* et Livret de Famille.

Secrétariat de Mairie

Horaires d'ouverture :
les mardis de 15h30 à 18h00
les vendredis de 16h00 à 19h00

Accueil téléphonique
les lundis, mardis et vendredis
Tél. : 04 73 97 43 86 / 09 75 90 83 12
Courriel : sainthilairelacroix@gmail.com
Site : www.sainthilairelacroix.fr

Le maire Sylvain Lelièvre
vous accueille sur rendez-vous au :
Tél. : 06 75 70 72 95
Courriel : sylvainlelievre63440@gmail.com

Liste Électorale

Les jeunes Français-es qui atteignent l'âge de 18 ans sont inscrit-e-s d'office sur les listes électorales sous réserve de l'accomplissement des formalités de recensement à 16 ans et hors changement d'adresse.
Dans tous les autres cas, l'inscription sur la liste électorale doit être demandée.
Il est possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche au plus tard le 6ème vendredi avant le 1er tour de l'élection.
Un-e citoyen-ne européen-ne qui réside en France a le droit de voter aux élections municipales et aux élections européennes à condition d'être inscrit-e sur les listes électorales françaises.

Comment s'inscrire ?
Vous pouvez vous présenter directement à la mairie, adresser un courrier, ou vous inscrire en ligne *(service-public.fr ou France Connect)*. Vous devez vous munir des documents suivants :
- Pièce d'identité *(carte nationale d'identité, passeport)*,
- Justificatif de domicile *(de moins de 3 mois)*,
- Formulaire cerfa n°12669*02 de demande d'inscription *(disponible en mairie)*.

Pour savoir sur quelle liste électorale vous êtes inscrit-e, savoir si vous avez été radié-e, connaître l'adresse de votre bureau de vote, vous pouvez vous connecter sur www.service-public.fr/particuliers

Concessions du cimetière

Pleine terre (emplacement simple)
Concession de 15 ans : 125 €
Concession de 30 ans : 250 €
Concession de 50 ans : 350 €

Columbarium (case ou cavurne)
15 ans, case ou cavurne : 150 €
30 ans, case ou cavurne : 300 €
Plus plaque commémorative Jardin du souvenir

COLLECTES ET DÉCHETTERIES DU S.B.A

Depuis le 01 janvier 2023, les jours de collecte sont :

le LUNDI EN SEMAINE IMPAIRE *(Bac Vert)*
Ordures Ménagères collectées

le LUNDI EN SEMAINE PAIRE *(Bac Jaune)*
Emballages Recyclables collectés

Les tournées de collecte peuvent débuter à 4h30 le matin. Aussi, il est important de sortir son bac la veille au soir du jour de collecte. Les collectes prévues un jour férié sont effectuées le mercredi de la même semaine.

Collecte du verre :
Trois points d'apport volontaire situés :
• un à côté des ateliers communaux
• un à proximité de la salle polyvalente
• un à l'arrêt de bus à l'Arbre de Ronce.
Aucun déchet ne doit être laissé à proximité des points d'apport.

PÔLE DE VALORISATION DE COMBRONDE :

Situé sur la ZAC du Parc de l'Aize, le pôle de valorisation de Combronde offre davantage de services aux usagers, des facilités de stationnement et de circulation et un maximum de sécurité.
Des alvéoles de tri permettent de trier facilement ses déchets au sol. Plus loin, une fois les déchets verts déposés, il est même possible de repartir avec du broyat ou du compost. Un espace dédié au réemploi, à la façon d'un supermarché inversé, offre la possibilité aux usagers de déposer des objets et des matériaux dont ils n'ont plus l'utilité et se servir à leur tour parmi ce qui a été déposé.
Une végèterie permettra aux usagers de déposer leurs déchets verts en accès libre, en dehors des heures d'ouverture du pôle.
Le pôle de valorisation de Combronde est ouvert du mardi au samedi de **09h00 à 12h30 et de 13h45 à 18h00**.

Attention ! Nous vous rappelons que le pôle de valorisation est fermé les jours fériés. Informations sur www.sba63.fr

RÈGLES DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Il est important que les Laroués ien-ne-s et leurs associations soient prioritaires pour réserver les salles.
C'est pourquoi, pour les personnes extérieures à Saint-Hilaire-La-Croix, aucune réservation ne sera prise à plus de six mois avant la date de l'événement.
Le premier vendredi de chaque mois est un instant privilégié avec la tenue du marché festif de l'association « Les Vendredis du Terroir ».
C'est pourquoi, ces week-ends là, toute réservation *(de la salle polyvalente et/ou de la cour du Prieuré)* ne pourra débuter qu'à partir du samedi midi.

- Au moment de la réservation, les besoins en tables et chaises devront être précisés.
  L'accès à l'annexe est strictement réservé aux services techniques de la commune et aux associations qui y stockent du matériel.
- Au moment de la validation de la réservation, le règlement sera fourni au locataire, il prendra ainsi connaissance des obligations *(notamment les modalités de nettoyage)* et des restrictions.
- Par défaut, la salle polyvalente est louée avec une partie de la scène en place *(voir dispositif en Mairie)*.
  En dehors des événements culturels publics le nécessitant, le montage et le démontage d'éléments de la scène seront facturés au locataire.
- Les états des lieux d'entrée et sortie sont obligatoires, en présence du locataire et d'un représentant de la commune.
- Hors événements exceptionnels et justifiés, la scène ne pourra plus être utilisée en extérieur.
- Les prises électriques extérieures sont à l'usage exclusif des bénéficiaires de la réservation.

Gérard Veneault

BRÈVES LAROUÉSIENNES

Vous avez sûrement remarqué qu'avec l'aide des agents communaux, l'association « Laroué'Club » a rénové le terrain de pétanque *(derrière la salle polyvalente)*. Boules et cochonnets vont s'entrechoquer dès que la météo aura un petit accent marseillais.
L'ancien abri-bus de l'Arbre de la Ronce, démonté et récupéré par la commune, sera remonté en bout du terrain de pétanque, de quoi mettre le rosé à l'ombre !
C'est le Conseil régional qui installe les abris-bus, celui de Bournet le sera prochainement, la dalle béton est en place.

Les espaces verts sont nombreux sur la commune. Afin de les rendre plus agréables, quelques fruitiers sont et seront mis en place. Pour cette année : un pommier sur la place de Chamalet et un pommier et un poirier à l'entrée du bourg.

Au four de Bournet c'est un pied de vigne qui a pris possession des lieux. D'ailleurs la sole de ce four sera refaite, allons-nous prochainement sentir pain frais et pieds de cochon cuits au four à bois ?
On remarquera aussi que beaucoup d'arbustes ont été remplacés sur la voie verte rejoignant l'Arbre de la Ronce.

Pour les travaux de voirie plus onéreux en lien avec *Combrailles, Sioule et Morge*, 2024 verra la rénovation du chemin de Miremont à Valmort ainsi que des travaux d'évacuation des eaux pluviales dans le bourg, au point bas de la départementale en face du lac Roy.

Gérard Veneault

POUR VIVRE HEUREUX… VIVONS AMIS !

Parce que le « bien-vivre ensemble » se cultive, voici un petit rappel des règles de bon voisinage, applicables pour les particuliers **dans tout le département du PUY-DE-DÔME**.
Elles ont été fixées arrêté préfectoral du 26 avril 1991 modifié le 26 juillet 1994.

SUR LA VOIE PUBLIQUE SONT INTERDITS

sauf dérogations municipales exceptionnelles ou dérogations permanentes pour le jour de l'an, la fête nationale, fêtes de la musique.
L'emploi d'appareils de diffusion par haut-parleurs

Les réparations ou réglages de moteurs
(sauf réparations de courte durée)

L'utilisation de pétards et feux d'artifices

SUR LA VOIE PUBLIQUE OU DANS LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES EN INTÉRIEUR OU EN EXTÉRIEUR

Les travaux de bricolage et jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils et d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques) peuvent être effectués :

- **Les jours ouvrables de 8h00 à 20h00,**
- **Les samedis de 9h00 à 19h00**
- **Les dimanches & jours fériés de 10h00 à 12h00**

ANIMAUX

Les propriétaires et possesseurs d'animaux quels qu'ils soient sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage

FEUX - ÉCOBUAGE

L'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 précise la nature des matériaux qui peuvent être brûlés et les conditions dans lesquelles l'opération doit être réalisée.
Cette réglementation ne doit pas faire oublier que la valorisation des déchets végétaux par compostage individuel ou en déchetterie doit être privilégiée.

Les interdictions permanentes :

- les lanternes célestes
- le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets non végétaux des particuliers ou issus des activités artisanales, industrielles, commerciales ou agricoles
- le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux ménagers, y compris les déchets verts dits de jardin *(herbes, résidus de tonte, feuilles, aiguilles de résineux, résidus de tailles ou élagage...)*.

En cas de pointe de pollution atmosphérique : interdiction de tout type de feu de plein air.

Les autorisations sous conditions :

Les déchets végétaux agricoles ou assimilés des professionnels et des particuliers *(constitués de résidus de cultures ou autres végétaux coupés et difficilement biodégradables, broyables ou évacuables, issus de travaux de débroussaillage, d'élagage, d'abattage…)* peuvent être brûlés, hormis durant la période du 1er juillet au 30 septembre, sous certaines conditions *(distance vis-à-vis de zones boisées et de certains équipements, organisation d'une surveillance permanente, vitesse du vent inférieure à 20 km/h, séchage suffisant des déchets, absence de danger vis-à-vis du voisinage et des axes de circulation…)*.
L'écobuage *(débroussaillement et élimination des broussailles et résidus de culture « sur pied »)*, interdit pendant la période du 1er juillet au 30 septembre, est soumis à déclaration préalable en mairie.

Sylvain Lelièvre

LES RÈGLES D'URBANISME

Permis de construire, Déclaration préalable : Comment s'y retrouver ?

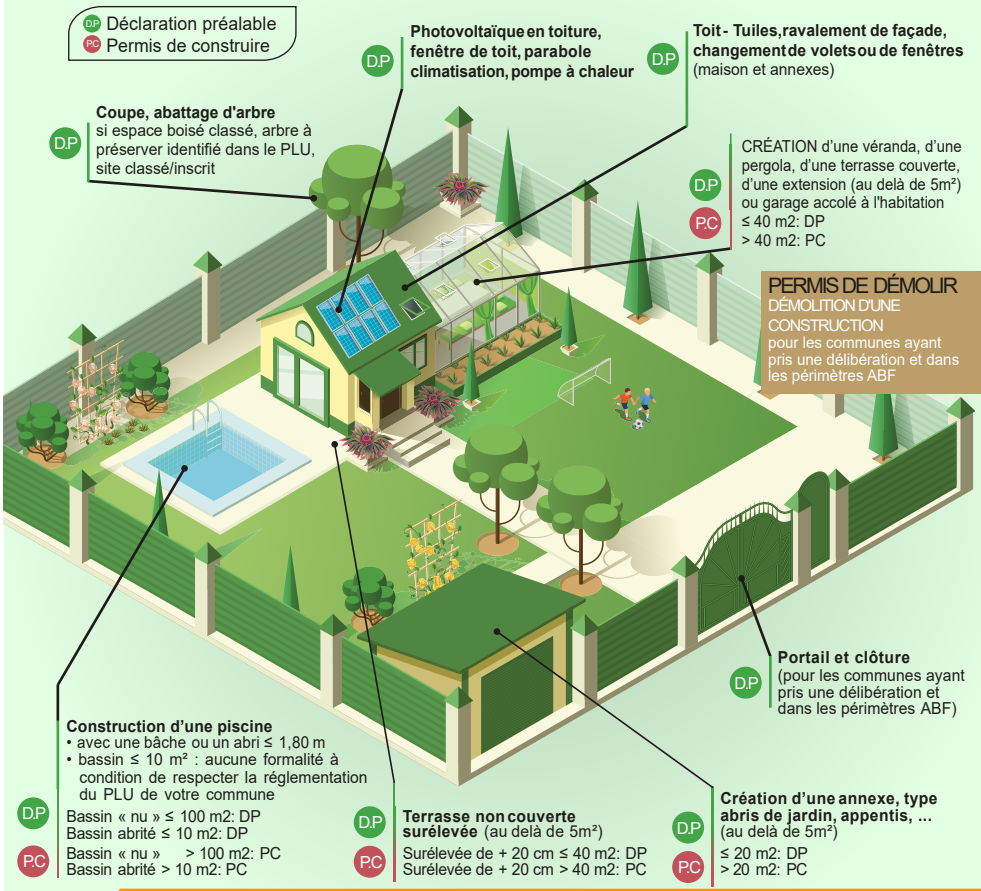

FINANCES COMMUNALES

Section de fonctionnement

En 2023, les recettes de fonctionnement ont été de 263 765,09 € *(dont 13 072,24 € d'excédent des exercices précédents reporté)*. Les impôts locaux ont représenté 46% des recettes et les dotations de l'État 29%.

Les dépenses de fonctionnement ont été de 241 035,32 €. Les charges à caractère général *(fournitures diverses, frais d'entretien…)* ont représenté 38%, les charges de personnel 34% et les charges de gestion *(indemnités, SDID, frais de scolarité…)* 24%.

La section de fonctionnement a dégagé un excédent de 22 729,77 €.

Recettes

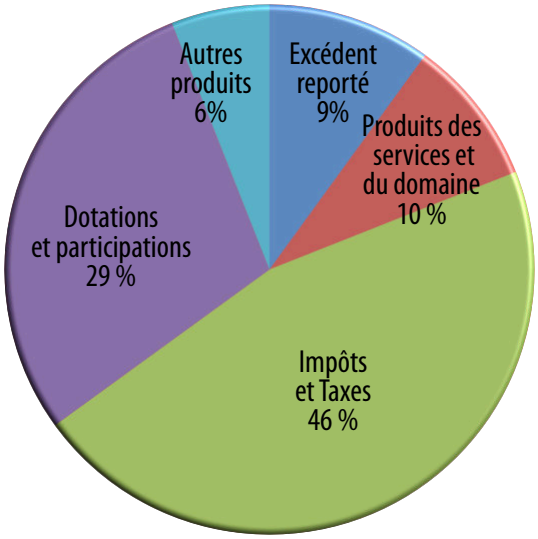

Dépenses

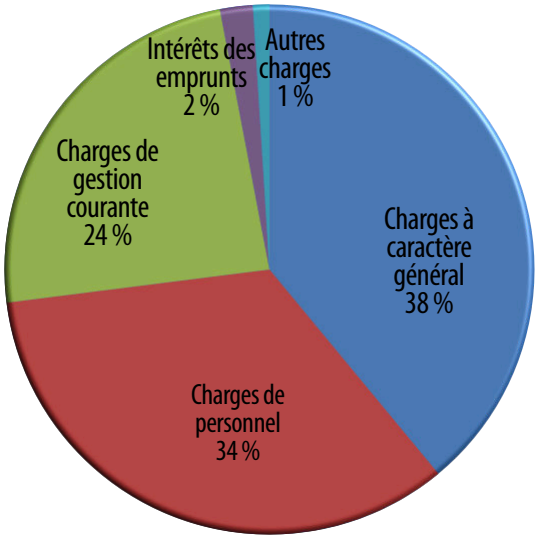

Section d'investissement

Les recettes d'investissement ont été de 70 216,98 € dont 64% de fonds et réserves (FCTVA, taxe d'aménagement et réserve propre) et 36% de subventions.

Les dépenses d'investissement ont été de 44 595,38 €, principalement constituées d'études et installations techniques diverses.

La section d'investissement a dégagé un excédent de 25 621,60 €.

Une fois intégrés le déficit d'investissement de 2022 (- 39 972,63 €) et le solde des actions restant à réaliser (+ 4 710,82 €), le résultat consolidé de l'exercice 2023 se monte à 13 072,24 €.

Point sur les travaux de couverture suite à la grêle de 2022

TRAVAUX TTC		**REMBOURSEMENT ASSURANCE**	
Travaux Prieuré	278 677,92 €	Assurance Prieuré	246 778,93 €
Travaux église	59 958,36 €	Assurance église	59 958,36 €
Travaux ancienne école	36 868,81 €	Assurance ancienne école	36 364,32 €
Travaux salle polyvalente	1 500,00 €	Assurance salle polyvalente	1 500,00 €
Travaux grange, fours, entraves	18 064,80 €	Assurance grange, fours, entraves	16 183,92 €
Total des travaux *(Estimatif)*	**395 069,89 €**		**360 785,53 €**

Point sur les études préalables au projet éolien sous maîtrise d'ouvrage communale

POSTES DE DÉPENSES	***Montant HT***	**TVA**	**RECETTES**	***Montant HT***
Montage, dépose, maintenance et calibration du mât	30 542,60 €	6 108,52 €	LEADER	41 656,48 €
Transport du mât	900,00 €	0,00 €	Montcel Durable / ECCO	20 281,83 €
Analyse des données de vent	7 780,16 €	1 556,03 €		
Étude d'impact sur le radar météo de Saint-Rémy-de-Blot	8 382,00 €	0,00 €		
Étude d'impact de la carrière de Bournet	560,00 €	112,00 €		
Étude géobiologique	4 997,50 €	999,50 €		
Sous-totaux :	53 162,26 €	8 776,05 €		
TOTAL TTC :	**61 938,31 €**		**TOTAL :**	**61 938,31 €**

COLLECTIF LAROUESIEN

Le collectif Larouésien est l'inter-associatif de Saint-Hilaire-la-Croix, regroupant actuellement le Foyer Rural du Lac Roy, Hashtag Théâtre, les Vendredis du Terroir, les Amis du Prieuré et le collectif de la grange des Cantoux.
Le collectif est amené à s'agrandir courant de cette année avec de nouvelles associations.
Le premier objectif de cet inter-associatif était la mise en commun du matériel des associations et permettre une meilleure coopération entre elles. Le collectif Larouésien a porté des événements en son nom ou en y participant en collaboration avec des associations extérieures à la commune comme le Carnaval, le Fest'hilaire en juin 2023, la Comboro Party en octobre 2023 ou encore le salon « Éveil et vous » le 9 juin 2024.
Le collectif est constitué de membres du conseil municipal, de représentant-es des associations membres et de personnes volontaires membres d'une association ou non, venant ponctuellement.
Bureau de l'association : Président : Séraphin Thabarant ;
Secrétaire : Pierre Milnerowicz ; Trésorière : Meryam Combret
Contact : thabseraph@gmail.com

FOYER RURAL DU LAC ROY

Le Foyer Rural du Lac Roy aime favoriser le « vivre-ensemble » et les moments de rencontre à Saint-Hilaire-la-Croix.
Une équipe d'irréductibles bénévoles permet à l'association d'organiser la Broc'en Fleurs, l'Estivale du Lac Roy, l'Arbre de Noël, ainsi que le Téléthon ; des événements auxquels le public nous fait toujours le grand plaisir de répondre présent !
L'ensemble de l'équipe travaille minutieusement à la préparation de l'Estivale du Lac Roy du 15 août 2024, qui mettra de nouveau l'Amérique Latine à l'honneur !
Ensuite, nous nous retrouverons le 29 et 30 novembre pour le Téléthon, ainsi que le 14 décembre pour l'Arbre de Noël.
Mais malgré l'énergie débordante des bénévoles actifs, nous manquons considérablement de bras et de gens disponibles, notamment pour la mythique Estivale du Lac Roy du 15 août. Nous avons besoin d'aide en amont *(dès à présent, de la logistique à la mise en œuvre)*, le 15 août ainsi que les jours qui suivent. Alors n'hésitez pas à nous rejoindre, et à participer à la vie associative de notre si jolie commune.
Nous espérons vous retrouver nombreux sur nos prochaines manifestations !
A très bientôt *L'équipe du Foyer Rural du Lac Roy*
Bureau de l'association : Co-présidents : Sylvie Borrot et Gaël Pelleras ;
Trésorier : Jean-François Abramowitz ; Secrétaire : Stéphanie Morillon ; Secrétaire adjointe : Lucille Combe.
Courriel : foyerlacroy@gmail.com ; Site internet : www.lacroy.jimdofree.com - Facebook : Foyer Rural Lac Roy

LES AMIS DU PRIEURÉ

La sauvegarde et la restauration du petit patrimoine de la commune sont l'ADN de notre association au même titre qu'une saison culturelle.
Nos deux expositions de cette année : "Art laïque architecture civile 1789-2005" et "Hé... notre patrimoine communal" seront visibles les vendredis-samedis-dimanches du 28 juillet au 25 août entre 15h00 et 19h00, augmentées le 4 août par une balade contée avec Laurence Calabrèse et le 9 août par une conférence sur les Mariannes par Françoise Fernandez.

Retrouvez-nous sur amisprieure.wordpress.com et facebook

ALTERNACOMB

Alternacomb Agri est une association de paysans souhaitant développer une agriculture alternative dans les Combrailles.
Celle-ci est domiciliée à Saint-Hilaire-la-Croix.
Les actions ont été des formations *(homéopathie, géobiologie, huiles essentielles, ostéopathie pour les animaux d'élevage)* et quelques événements festifs.
De plus, nous faisons des essais sur nos fermes pour améliorer nos prairies ou nos cultures et nos façons de travailler.
Contacts : alternacomb@gmail.com

LES VENDREDIS DU TERROIR

Depuis le mois de mars 2016 *(déjà 8 ans !!!)*, l'association Les Vendredis du Terroir *(alias Les Vdt)* organise chaque 1er vendredi du mois, un marché réunissant producteurs et créateurs locaux.
Ce rendez-vous mensuel bien connu, propose également un bistrot qui est aussi ouvert à d'autres associations locales intervenant autour d'activités à visée culturelle, sportive, ludique, éducative, caritative...

Pour les prochains mois, le bistrot sera ouvert :

- 02 août par l'association « De quoi j'me mèle »
- 06 septembre par l'association « Nés pas des Anges »
- 04 octobre par l'association « Les petits aventuriers de Pouzol»
- 01 novembre par l'association « Alterna'Comb »
- 06 décembre par « Le Collectif Larouésien », les bénéfices seront reversés au Téléthon Pays de Combronde.

Après quelques péripéties, une nouvelle adresse courriel a été créée.

Depuis l'A.G. du 7 mars 2024, les membres du bureau sont :
Bruno RYCKEBUSCH, Grégory BERTHE, Maxime TENEUL, Pierre MILNEROWICZ, Julie CHARPENTIER, Patrick DEGIRONDE et Jérémy VITTAUT
Contacts : lesvendredisduterroir63440@gmail.com
Site Web : www.lesvendredisduterroir.jimdofree.com

SOCIÉTÉ DE CHASSE DE SAINT-HILAIRE-LA-CROIX

Ce printemps 2024 a été très chargé pour les chasseurs de la société de chasse de Saint-Hilaire la Croix.
En effet, ils ont organisé différentes manifestations sous la houlette de leur dynamique président Bertrand Hervier.

- le 16 mars 2024, en collaboration avec la Fédération de chasse 63, une quinzaine de chasseurs et deux volontaires se sont mobilisés pour une journée de ramassage des déchets sur la commune. Répartis par petits groupes, les chasseurs ont parcouru les bords de route, les bords de chemins, les vieilles décharges etc. Cette belle initiative a permis de collecter plus de 1,5 tonne de déchets en tous genres.

- le 27 avril 2024, les chasseurs de la commune ont organisé un banquet et ont invité les habitants de Saint-Hilaire-la-Croix, des agriculteurs et des chasseurs des communes voisines.
Près de 90 personnes se sont régalées de deux sangliers à la broche *(prélevés sur la commune)* et de petites patates cuites dans le jus.
Nous espérons pouvoir renouveler ce moment de convivialité l'année prochaine.
Nous remercions particulièrement Daniel Darde et les autres chasseurs qui ont préparé et servi ce repas.

- le 24, une journée sur la sécurité à la chasse a été organisée sur la commune. Tous les chasseurs de Saint-Hilaire-la-Croix y ont participé ainsi que certains chasseurs des sociétés de chasse voisines. Durant cette intervention, et afin que chacun puisse exercer sa passion sereinement, nous avons eu un rappel concernant les règles de sécurité puis sur l'analyse des possibles accidents et leurs causes.

Durant la saison, vu les conditions climatiques, nous avons mis en place des agrainoirs et abreuvoirs pour le gibier.

Le bureau de la société de chasse de Saint-Hilaire-la-Croix est composé de :
Président : Bertrand Hervier
Vice Président : Jean-Louis Benay
Trésorier : Dominique Defosse ; Trésorier Adjoint : Julien Medves
Secrétaire : Alexandre Dufour ; Membres : Pascal Blot, Gérard Jeremi, Daniel Darde

LES COMB'TRAILEURS

Association sportive
Pourquoi venir courir avec nous ?
- J'aimerais bien retrouver ma forme / m'aérer l'esprit après une longue journée de boulot !
- J'ai bien envie de m'y (re)mettre mais tout(e) seul(e) je ne suis pas motivé(e)
- Je cours de temps en temps mais toujours le même parcours / entraînement
- Je souhaite bénéficier de conseils et améliorer mes performances.

Avec les Comb'Traileurs, rejoins un groupe convivial où tous les niveaux sont les bienvenus.
Rendez-vous devant la Mairie de Saint-Hilaire-la-Croix tous les mardis et jeudis à 18h15 pour une séance d'1h00 à 1h15 encadrée par Benoit, entraîneur Hors stade depuis 7 ans *(formation FFA et Ecole de Trail)*.
Adhésion à l'année (septembre à septembre) : 30€.
Contact : Benoit au 06.61.96.68.16 - lescombtraileurs@gmail.com - Facebook : Les Comb'Traileurs.

HASHTAG THÉÂTRE

Hashtag Théâtre est une association qui cherche à faire découvrir le théâtre, à enseigner ses bases et sa pratique, et plus largement à participer à la vie culturelle de la commune et des environs.
Elle rassemble une douzaine de jeunes de 7 à 14 ans, qui pratiquent chaque semaine, encadrés par 3 animateurs, pour préparer et présenter un spectacle en fin de saison.
Le théâtre demande un mélange subtil de rigueur, de maîtrise de soi, tout en privilégiant la joie et la bonne humeur.
La particularité de la troupe est de proposer des pièces inédites spécialement écrites et adaptées pour les comédien.nes.
Chaque année, les artistes en herbe rencontrent un grand succès lors de 2 représentations, chacune étant un moment fort de rencontre avec le public !
Hashtag Théâtre est aussi membre du « Collectif Larouésien », et participe avec joie à la vie associative et socioculturelle de Saint-Hilaire-la-Croix.
Pour nous contacter : hashtagtheatre63@gmail.com

COCCINELLE ET VER DE TERRE

Depuis 2022, l'association Coccinelle et Ver de Terre a pour objectif de créer du lien entre les personnes du territoire, échanger, réfléchir et faire autour des thèmes de l'éducation, de la parentalité et de l'écologie.
Coopération, ouverture et bienveillance sont au cœur de la démarche pour faire grandir le potentiel de chacun, enfant comme adulte.
Dans cette perspective, l'association organise des ateliers, des rencontres, des projections et participe à des événements comme la dernière fête du 15 août de St-Hilaire, où l'on pouvait écouter un conte mimé, réaliser du papier à la forme, s'exercer au tournage sur bois ou simplement échanger.
L'association travaille à ouvrir une école vivante et ouverte, sur le hameau de Valmort, dans la salle louée à la mairie.

Et en septembre 2024, l'ancienne école réouvrira* ses portes pour accueillir à nouveau des enfants !
Une équipe solide est maintenant constituée, le dossier déposé au rectorat, on est sur la dernière ligne droite !
L'école « Il était une fois » accueillera une classe unique de 15 élèves maximum du CP au CM2. Elle sera quasiment gratuite, ouverte à tous et laïque.
Son modèle repose sur le collectif : l'encadrement sera assuré par 5 bénévoles ayant une expérience en éducation ou en écologie, avec des accompagnateurs.
L'école respecte le socle commun de l'Éducation Nationale. Les élèves pratiqueront aussi l'école du dehors - au jardin ou en forêt -, réaliseront des projets concrets et collaboratifs et auront une ouverture sur le monde grâce aux ateliers proposés par des intervenants l'après-midi : activités artistiques, manuelles, sportives, culturelles, découverte des métiers...
Si vous avez envie de transmettre aux enfants un sujet ou une pratique qui vous passionne et de participer à cette aventure, venez nous rencontrer ! Récupération de matériel, accompagnement d'activité, aide à la mise en place... Toute idée ou proposition est la bienvenue, pour faire l'école ensemble !
Pour plus d'information, inscription, soutien ou participation, n'hésitez pas à nous contacter : coccinelleetverdeterre@mailo.com.

**Sous réserve d'autorisations, décision fin août.*

TALENTS

Une jeune Larouésienne porte la flamme Olympique

La Réunion a accueilli le Relais de la Flamme Olympique le 12 juin à Saint-Pierre.
Le relais est passé devant le siège des Terres australes et antarctiques françaises, porté par **Gaëlle Raboisson**, agent environnement de l'île de Juan de Nova et originaire de Saint-Hilaire-la-Croix.
Un moment de fierté pour sa famille et tou-te-s les Larouésien-ne-s.

Fêtons nos champion-ne-s !

Les championnats de France féminins de Lutte 2024 étaient organisés, en Ardèche en avril dernier. Le club de Lutte de Chamalières était représenté par quatre licenciées. **Malia Gay-Subra** (U17/50 kg) de Saint-Hilaire-la-Croix a décroché le Graal en remportant tous ses combats, faisant preuve d'une grande supériorité.

Son frère, **Léon**, n'est pas en reste puisqu'il s'est hissé jusqu'en finale des Championnats de France de lutte gréco-romaine, qui se sont tenus en février en Haute-Vienne, pour terminer vice-champion de France (U17/71 kg).
Bravo à la fratrie !

Santé pour 100 ans !

Paulette Richard est née le 31 octobre 1923 à Moulin-Bourret. Après avoir fréquenté quelques années l'école du bourg, elle a obtenu les baccalauréats Maths et Philo avant d'entreprendre des études de droit.
Elle a ensuite effectué une brillante carrière dans la fonction publique, d'abord à Clermont-Ferrand, puis à Mâcon, Alger et Paris.

Notre centenaire a été dignement fêtée le 31 octobre 2023 à La Roué, le jour de son centième anniversaire, en compagnie de ses proches et notamment ses deux filles Nelly et Claire et en présence du conseil municipal.
A cette occasion, elle a reçu du maire la médaille d'honneur de la commune de Saint-Hilaire-la-Croix.

Notre commune représentée aux J.O.

Après plusieurs challenges réalisés ces derniers mois, les Comb'Traileurs de Saint-Hilaire-la-Croix seront présents sur différentes épreuves des Jeux Olympiques le 10 août prochain :
Estelle Harang *(marathon)* et **Benoit Picard** *(10 km)*.
Notons aussi la qualification d'**Audrey Mathey** *(de Champs)* pour le marathon.

John Brassett, auteur-compositeur-interprète a sorti son 5ème album "True Belief" en 2018. Il s'agit d'un hommage à ses philosophes préférés : Andy Warhol et Keith Richards !!!

Enregistré à Moulin-Bourret, cet album contient quelques perles dans une lignée pop-rock entre Northampton et Akron où s'entrelacent guitares trémolos, mélodies incontournables, harmonies Beach Boysiennes.

Mannaz alias **Marie Denis**, jeune Auvergnate férue de folklore, cultive sa passion pour les mondes imaginaires peuplant contes et légendes d'ici ou d'ailleurs. Munie de son matériel de dessin et animée d'une curiosité singulière, elle puise son inspiration dans cet univers fantastique empli de magie.
« **A la rencontre du peuple caché** – *Ed. Racailles 2022* ».

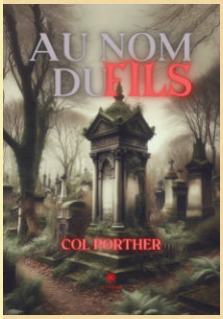

Après le parution de son premier roman "**Les Oubliés** - Paulo Armand Eds - 2022", Col Porther alias **Jean-Jacques Naud** nous propose 2 nouveaux romans :
- "**Au nom du fils** *- Ed. Le Lys Bleu - 2024"* met en scène un reporter français traqué par les forces russes dans un contexte mêlant mafia, médias et politique française...

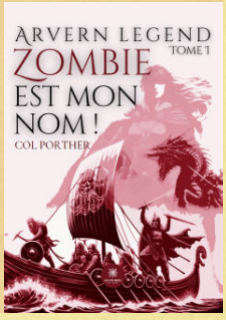

- "**Arvern Legend Tome 1 Zombie est mon nom !** *- Ed. Le Lyse Bleu - 2024"* est un tourbillon d'aventures épiques magiques et féeriques entre amazones, Vikings, dragons, et autres gnomes...